

TIR Sportif CHABRIS

Organisateur des "24 HEURES DE TIR DE CHABRIS" Carabine et Pistolet 10 mètres - Premier week-end de Novembre

"24 HEURES DE TIR DE CHABRIS"

9 et 10 Novembre 2013



BULLETIN d'ENGAGEMENT

Madame, Mademoiselle, Mons	sieur		
Club de Tir de			
Numéro du Club		Numéro de licence	
		Courriel	
avec pour coéquipier <i>(ère)</i>			
Madame, Mademoiselle, Mons	sieur		
Club de Tir de			
Numéro du Club		Numéro de licence	
		Courriel	

participeront en équipe : **CARABINE - PISTOLET** (*rayer la mention inutile*) à la 29^{ème} édition des "24 HEURES DE TIR DE CHABRIS", les 9 et 10 novembre 2013

Ci-joint, un chèque de 150 Euros à l'ordre de : TIR Sportif de CHABRIS (chèque qui sera remis à l'encaissement 15 septembre 2013)

Toute demande d'engagement NON REGLÉE sera considérée comme non retenue.

MPORTANT: Pour un parfait enregistrement de votre équipe et l'établissement de votre dossier de participation, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce bulletin avec précision. D'avance merci.

Bureau : TIR SPORTIFCHABRIS — 11, rue du Tertre — 36210 CHABRIS - Téléphone : 02 54 40 17 80



TIR Sportif CHABRIS

Organisateur des "24 HEURES DE TIR DE CHABRIS" Carabine et Pistolet 10 mètres - Premier week-end de Novembre

"24 HEURES DE TIR DE CHABRIS"

Précision 10 Mètres – Carabine et Pistolet

9 et 10 Novembre 2013

29ème édition



Le TIR SPORTIF CHABRIS, Département de l'Indre, Ligue du Centre, a le plaisir de vous confirmer que les dates des 9 et 10 novembre 2013 annoncées lors de la remise des récompenses de la vingt huitième édition des "24 HEURES de TIR de CHABRIS" ont été retenues pour l'organisation de la 29^{ème} édition.

RÉGLEMENT:

Les équipes seront composées de deux tireurs de même discipline. Mixte, de clubs différents, de catégories différentes, cela reste au choix des participants.

L'épreuve pour l'équipe se tirera sur **16 séries de 60 plombs** suivant le règlement I.S.S.F. Les séries seront effectuées par relais des deux tireurs. Pas de temps imposé pour le tir de la série, mais une certaine retenue dans la distribution des cibles pourra être faite par les arbitres si nécessaire.

AVANT LA COMPÉTITION:

Entraînement possible, **à son poste de tir**, dès le vendredi 8 novembre 2013 de 15 heures à 18 heures.

Réunion technique (facultative) pour les participants, vendredi 8 novembre à 19 h. à la Salle des Fêtes.

Contrôle des armes, samedi matin 9 novembre, à partir de 7h. et jusqu'à 8h30 <u>dernier</u> <u>délai.</u>

<u>ATTENTION</u> : le premier tireur de l'équipe devra IMPERATIVEMENT se tenir prêt à son poste de tir 20 minutes avant le départ des 24 HEURES.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION:

Cérémonie d'ouverture, samedi 9 novembre à **8h.30** Départ des "24 HEURES de TIR de CHABRIS" à **9h. précises**. Fin des tirs, dimanche 10 novembre à **9h. précises**.

FINALE INDIVIDUELLE à 10 heures pour les **huit premiers tireurs** de chaque discipline. Remise des récompenses à **12 heures** suivie du verre de l'amitié et d'un buffet pour tous.

RENSEIGNEMENTS

Section TIR SPORTIF - 11, rue du Tertre - 36210 CHABRIS -

Portable du président : 06 86 90 33 09 Son Courriel : bernard.durantet@orange.fr

Correspondant "24 Heures" : nellydurantet@orange.fr

..... /

INSCRIPTION et DROIT d'ENGAGEMENT:

Compte tenu que le gymnase ne peut accueillir que 40 équipes et du nombre important des demandes de réservations déjà en cours, les engagements **seront enregistrés <u>selon leur ordre d'arrivée</u>**. Nous vous conseillons donc de faire votre confirmation dès maintenant par courrier : Section TIR SPORTIF CHABRIS – 11, rue du Tertre – 36210 CHABRIS

Le montant de l'engagement est fixé à 150 Euros pour l'équipe.

Cette somme devra OBLIGATOIREMENT être réglée lors de l'engagement.

Toute demande de participation non confirmée par écrit et non réglée ne pourra être considérée comme enregistrée. Toutefois, pour ne pas gêner la trésorerie des tireurs, le ou les chèques joints à votre demande de participation sera ou seront remis à l'encaissement le 15 septembre 2013. Si vous deviez renoncer à votre participation, vous devrez obligatoirement nous en informer, par écrit ou par Internet, avant cette date butoir du 15 septembre, après de délai, il ne nous sera plus possible d'effectuer le remboursement de votre engagement.

RESTAURATION:

Elle est assurée sur place, **en permanence** dès 6h30 le samedi pour le petit déjeuner.

Pour se nourrir pendant toute la compétition, le tireur trouvera dans le dossier qui lui sera remis à son arrivée, la somme de **22 Euros sous forme de tickets restauration.**

ASSISTANCE MÉDICALE:

Elle est assurée par une équipe médicale (kinés, infirmière) qui sera à la disposition des tireurs durant toute l'épreuve. Participer aux 24 HEURES de TIR de CHABRIS est une épreuve difficile et d'endurance qui nécessite une certaine forme physique. L'assistance médicale vous sera nécessaire. N'hésitez pas à l'utiliser.

RÉCOMPENSES par EQUIPES et INDIVIDUELLES :

Carabine: Trophées – Médaille OR, ARGENT, BRONZE Pistolet: Trophées – Médailles OR, ARGENT, BRONZE

plus de nombreux lots de différentes valeurs.

CO2 et AIR COMPRIMÉ:

Ces deux produits seront mis à votre disposition. Il sera **IMPERATIF** de vous munir de vos raccords de remplissage.

SALLES de REPOS pour les tireurs :

Bien que la plupart des compétiteurs préfèrent se reposer sur le pas de tir, des salles de repos sont aménagées à l'étage de la Salle des Fêtes (un matelas et une couverture). Nous vous conseillons de prévoir un duvet ou une couverture supplémentaire si vous le jugez utile. Dans le gymnase, des tapis de judo peuvent être utilisés par les compétiteurs qui préfèrent prendre les périodes de repos derrière le pas de tir. Des douches y sont également mises à votre disposition.

EQUIPES DE LA LISTE D'ATTENTE:

En cas de désistement d'une équipe engagée, les équipes enregistrées sur la liste d'attente pourront être rappelées <u>jusqu'au dernier moment, peut-être même quelques jours avant la compétition.</u> Se tenir prêt à cette éventualité.

IMPORTANT

ARRIVÉE LE VENDREDI SOIR:

Si vous souhaitez arriver dès le vendredi et que vous n'envisagez pas d'aller dans un hôtel, les salles de repos peuvent être utilisées pour la nuit du vendredi au samedi. Dans ce cas, <u>vous devrez nous le faire savoir au moins 8 jours avant</u> afin de prévoir un nombre suffisant de couchages et également connaître le nombre de petits déjeuners qui sera servi le samedi matin à partir de 6h30 à la Salle des Fêtes. <u>Les tireurs qui n'auront pas respecté cette</u> clause ne pourront bénéficier de cet avantage.

L'accueil sera assuré jusqu'à minuit maximum.